FONDATION

JEAN-CHARLES-BONENFANT

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2011-2012

Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Coordination
Claire Dumais-Faber

Réalisation et rédaction
Claire Dumais-Faber
Noémie Cimon-Mattar
Stéphane Lévesque

Révision
Éliane de Nicolini

Direction artistique et couverture
Catherine Houle
Manon Paré

Photographies
Boursiers stagiaires 2011-2012
Stéphane Lévesque
François Nadeau
Renaud Philippe
Roch Théroux

Impression
Division de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

Dépôt légal – 2012
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-66595-3

Québec, le 13 décembre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Au nom du conseil d'administration, je vous présente le *Rapport d'activité* de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Ce rapport témoigne du dynamisme de la Fondation qui a poursuivi, tout au long de l'année financière 2011-2012, son travail de diffusion des valeurs démocratiques grâce à ses activités auprès des jeunes et au Colloque international sur la démocratie, les députés et les médias.

Les cinq jeunes diplômés d'universités québécoises sélectionnés en 2011 pour se familiariser avec la vie parlementaire ont connu une année particulièrement captivante. En plus d'approfondir leurs connaissances du parlementarisme québécois en étant jumelés à deux députés, ils ont fait une mission exploratoire en Australie. De plus, ils ont tour à tour visité et reçu leurs homologues de la Chambre des communes et de Queen's Park. Ils ont ainsi rencontré des acteurs importants de la vie politique et sociale de Québec, d'Ottawa et de Toronto, sans oublier Sydney et Canberra.

Par ailleurs, des centaines de jeunes du Québec, du primaire et du secondaire, ont maintenant une meilleure connaissance du système parlementaire québécois et cultivent des valeurs de respect et d'entraide inhérentes à l'exercice de la démocratie. Les activités Parlements au secondaire et Parlements au primaire, lancées respectivement par la Fondation en 2006 et en 2009, y ont contribué encore cette année.

En 2011, la Fondation a organisé, en collaboration avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, un colloque international sur la démocratie, les députés et les médias, qui a eu lieu en octobre. Ce thème a suscité de nombreux échanges très inspirants.

Sans plus tarder, je vous invite à prendre connaissance du *Rapport d'activité 2011-2012* de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire-trésorier de la Fondation,

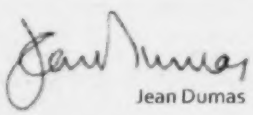

Jean Dumas

LA FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

AUGMENTER, AMÉLIORER, DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant a été créée en 1978 par une loi du Parlement du Québec. Elle poursuit depuis une mission éducative qui consiste à augmenter, améliorer et diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires du Québec et en promouvoir l'étude et la recherche.

La Fondation réalise sa mission en offrant annuellement cinq stages d'une durée de dix mois. Ces stages sont destinés aux étudiants universitaires ayant terminé leurs études de premier cycle et sont assortis d'une bourse d'excellence de 21 000 $. Au cours des ans, le programme de stages de la Fondation a acquis une solide réputation auprès des universités québécoises.

Jean-Charles Bonenfant est né le 21 juillet 1912 à Saint-Jean, Île d'Orléans. Il a été un des grands intellectuels québécois et un ardent défenseur de la démocratie parlementaire. L'Assemblée nationale du Québec a créé la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour perpétuer sa mémoire et poursuivre son oeuvre.

Une conférence annuelle sur les thèmes de prédilection de Jean-Charles Bonenfant est aussi organisée par la Fondation, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Laval. Les thèmes des conférences sont variés, mais tous ont un lien avec le parlementarisme. La première conférence portait sur l'oeuvre de M. Bonenfant. Au fil des ans, des personnalités des domaines politique, universitaire et journalistique ont débattu sur la carte électorale, l'évolution du rôle du député et la diminution de la participation électorale, entre autres sujets.

La Fondation offre aux écoles primaires et secondaires un accompagnement et un soutien dans la mise sur pied de leurs conseils d'élèves : les Parlements au primaire et au secondaire. Elle attribue également des bourses au mérite à l'occasion d'activités pédagogiques organisées par l'Assemblée nationale.

La Fondation peut compter sur l'appui de l'Assemblée nationale et de partenaires prestigieux dont :

- Rio Tinto Alcan
- Le Secrétariat à la jeunesse
- La Fédération des commissions scolaires du Québec
- La Commission de la capitale nationale du Québec
- Les Facultés de droit et des sciences sociales de l'Université Laval
- La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval
- La Fédération des comités de parents.

La Fondation est fière de pouvoir compter sur ces partenaires et les remercie de leur appui dans la réalisation de sa mission.

TABLE DES MATIÈRES

Composition du conseil d'administration au 30 juin 2012 6

Programme de bourses et de stages 7

Colloque sur la démocratie, les députés et les médias 12

Parlements au primaire et Parlements au secondaire 13

Prix de la Fondation 18

Rapport de la Direction 19

Rapport de l'auditeur indépendant 21

États financiers 23

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2012

Président de la Fondation
Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Vice-président de la Fondation
François Ouimet
Deuxième vice-président de l'Assemblée nationale

Secrétaire-trésorier de la Fondation
Frédéric Fortin
Directeur général des affaires institutionnelles,
du protocole et de l'accueil de l'Assemblée nationale

Administrateurs

Marcel Blanchet
Directeur général des élections retraité

Eugénie Brouillet
Vice-doyenne aux programmes de premier cycle et secrétaire
Faculté de droit de l'Université Laval

Raymond Brouillet
Amicale des anciens parlementaires du Québec

Lewis Camden
Amicale des anciens parlementaires du Québec

Alban d'Amours
Président et chef de la direction retraité
Mouvement Desjardins

Véronique Hivon
Députée de Joliette

Jean-Pierre Lagueux
Enseignant
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Siasia Morel
Boursier stagiaire 2005-2006

Stéphanie Vallée
Députée de Gatineau

PROGRAMME DE BOURSES ET DE STAGES

La Fondation attribue annuellement cinq bourses d'excellence d'une valeur de 21 000 $ chacune. Ces bourses sont assorties d'un stage parlementaire de dix mois.

Grâce à ce stage, des étudiants d'universités québécoises, sélectionnés à la suite d'un concours, ont le privilège d'observer de près le fonctionnement de l'Assemblée nationale et de participer à la vie parlementaire. Au cours du stage, ils sont jumelés en alternance avec un député du gouvernement et un député de l'opposition, ils participent à un voyage d'études à l'étranger qu'ils organisent et rédigent un essai.

Les boursiers stagiaires appuient également la Direction de l'éducation à la démocratie parlementaire durant les simulations parlementaires et le jeu-questionnaire Tournoi jeunes démocrates.

Les boursiers stagiaires 2011-2012, de gauche à droite : Ludovic Soucisse, Marie-Joëlle Carbonneau, André-Yanne Parent, Olivier Côté et François Gagnon.

© Collection Assemblée nationale du Québec, photographe Renaud Philippe

LES STAGES PARLEMENTAIRES 2011-2012

Les stages parlementaires débutent en septembre : dès leur arrivée, les boursiers stagiaires 2011-2012 ont assisté à des rencontres préparées spécifiquement pour eux et portant sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale ainsi que sur les organismes des personnes désignées. Ils se sont entretenus avec le président et le vice-président, le secrétaire général ainsi qu'avec les secrétaires généraux adjoints de l'Assemblée nationale et le président de la Tribune de la presse. De plus, ils ont été accueillis par les cinq personnes désignées, soit le directeur général des élections, le vérificateur général, le commissaire à l'éthique et à la déontologie, la protectrice du citoyen et le commissaire au lobbyisme. En peu de temps, les boursiers stagiaires ont acquis des connaissances générales et une vue d'ensemble de l'organisation administrative de l'Assemblée nationale.

En outre, ils ont dû se familiariser avec la procédure parlementaire et avec tous les aspects des travaux de l'Assemblée nationale. Pour ce faire, ils ont bénéficié de séances de formation organisées à leur intention par la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires.

Forts de leurs nouvelles connaissances, les boursiers stagiaires ont pu commencer leurs jumelages avec des députés.

LES BOURSIERS STAGIAIRES 2011-2012

Marie-Joëlle Carbonneau

Baccalauréat en communication, politique et société
Université du Québec à Montréal

Olivier Côté

Baccalauréat en histoire
Université Laval

Maîtrise en histoire
Université York

Doctorat en histoire
Université Laval

François Gagnon

Baccalauréat en science politique

Maîtrise en science politique
Université Laval

André-Yanne Parent

Baccalauréat en Anthropologie

Maîtrise en Anthropologie
Université de Montréal

Ludovic Soucisse

Baccalauréat spécialisé en science politique
Université de Montréal

© Collection Assemblée nationale du Québec, photographe Renaud Philippe

LES JUMELAGES AVEC DES DÉPUTÉS

Les boursiers stagiaires ont été jumelés à des députés qui ont bien voulu les superviser. Ils ont appuyé ces derniers dans leurs fonctions de parlementaires et se sont vu confier divers mandats de recherche, d'organisation et de rédaction. Les boursiers stagiaires ont aussi accompagné les députés auxquels ils étaient jumelés dans leur circonscription et ont ainsi pu observer une autre facette de leur travail.

JUMELAGES 2011-2012

Marie-Joëlle Carbonneau	Olivier Côté	François Gagnon	André-Yanne Parent	Ludovic Soucisse
Véronique Hivon (PQ)	Nicolas Girard (PQ)	Michel Pigeon (PLQ)	François Rebello (PQ)	Alexandre Cloutier (PQ)
Maryse Gaudreault (PLQ)	Georges Mamelonet (PLQ)	François Bonnardel (ADQ)	Henri-François Gautrin (PLQ)	André Drolet (PLQ)

LA MISSION EXPLORATOIRE EN AUSTRALIE

Consistant en une étude comparative entre deux systèmes politiques, la mission exploratoire est un des temps forts du stage qui requiert des boursiers un bon sens de l'organisation avant et pendant la mission. En 2012, du 3 au 19 mars, les boursiers stagiaires ont mené une mission exploratoire en Australie

Le Québec et l'Australie ont plusieurs points en commun, sur les plans géographique, politique, économique et social. L'Australie a été elle aussi une colonie britannique et son système parlementaire tire son origine du système de Westminster, tout comme celui du Canada. Aujourd'hui indépendants de l'Angleterre, le Canada et l'Australie conservent tout de même des liens constitutionnels et symboliques avec la mère patrie et partagent un système politique commun, celui de Westminster et du parlementarisme.

Les boursiers en compagnie de M. Walt Secord, membre du conseil législatif de New South Wales, au Parlement de Sydney.

Pour bien comprendre les différences et les similitudes entre les deux systèmes, les boursiers ont rencontré des députés, des ministres, des représentants de la société civile, des journalistes ainsi que des universitaires. Ils ont pu constater que malgré les similitudes, le système politique australien a subi plusieurs réformes notamment pour améliorer la collaboration entre les Chambres. De plus, ils ont observé que le système politique australien est plus souple dans son application du modèle parlementaire britannique que le nôtre. Quelques éléments du modèle électoral australien sont remarquables selon les boursiers. Ils ont noté, entre autres, le vote obligatoire et la grande importance accordée à l'éducation à la citoyenneté.

Déposé en juin 2012, le rapport de leur mission en Australie est accessible dans le site Internet de la Fondation.

Les boursiers stagiaires en compagnie de M. Paul Genest, sous-ministre aux affaires francophones.

ACCUEILS ET VISITES D'AUTRES STAGIAIRES PARLEMENTAIRES

Au cours de leur stage, les boursiers ont la possibilité de rendre visite à d'autres stagiaires parlementaires et de les recevoir à Québec. Durant ces accueils, ils organisent à leur intention des visites et des entretiens dont ils bénéficient également. Ainsi, les boursiers et leurs invités rencontrent des personnalités politiques, universitaires et journalistiques.

En premier lieu, les boursiers stagiaires se sont rendus à la Chambre des communes à Ottawa, du 31 octobre au 3 novembre 2011, puis ont accueilli les stagiaires d'Ottawa à l'Assemblée nationale du Québec, du 14 au 17 novembre 2011. Ensuite, ils ont reçu leurs homologues de l'Ontario, les 5 et 6 décembre 2011 et visité l'Assemblée législative de l'Ontario, du 29 au 31 mai 2012.

En plus d'enrichir leurs connaissances, ce volet du stage permet aux boursiers stagiaires de rencontrer d'autres jeunes des quatre coins du Canada. C'est une occasion unique d'échanger leurs points de vue sur la politique provinciale et fédérale et de mieux comprendre les enjeux politiques actuels.

Les stagiaires de la Chambre des communes en compagnie d'André-Yanne Parent, boursière stagiaire 2011-2012.

Les stagiaires en visite à la Chambre des communes en compagnie de M. Thomas Mulcair, chef du NPD.

LES ESSAIS

Pendant le stage parlementaire, les boursiers stagiaires doivent rédiger un essai, ce qui leur permet d'approfondir leurs connaissances sur un sujet lié au parlementarisme et à la démocratie en général. Un professionnel du Service de la recherche de l'Assemblée nationale supervise leur travail. Trois ateliers sont organisés au cours de l'année : les boursiers stagiaires peuvent échanger sur leurs recherches, les difficultés rencontrées en plus de commenter le travail des uns et des autres. Les boursiers ont aussi le loisir de rencontrer le superviseur individuellement. À la fin de l'année, un comité de lecture commente et évalue leur travail. Ainsi, chaque boursier stagiaire présente son travail devant les membres du comité et répond à leurs questions.

Une cérémonie souligne le dépôt officiel de l'essai ainsi que la fin des stages parlementaires. Plusieurs invités ont assisté à la cérémonie qui a eu lieu le 7 juin à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, dont des parlementaires, des membres du conseil d'administration, de proches collaborateurs de la Fondation ainsi que parents et amis des boursiers.

Monsieur François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale et vice-président de la Fondation, qui s'est adressé aux boursiers stagiaires à cette occasion, n'a pas manqué de souligner l'excellence de leur travail.

Titres des essais

Députés indépendants à l'Assemblée nationale : définition, impact sur le rôle de député et réflexions sur le parlementarisme (Marie-Joëlle Carbonneau)

Politiciens, médias et cynisme politique des citoyens
Analyse comparative du discours politique et des couvertures médiatiques des débats des chefs québécois de 1962 et de 2003 (Olivier Côté)

L'étude des crédits budgétaires en commission comme reflet du contrôle parlementaire (François Gagnon)

La relève politique québécoise : portrait des jeunes élus de l'Assemblée nationale (André-Yanne Parent)

La presse hebdomadaire en région et les députés québécois (Ludovic Soucisse)

Un article tiré de l'essai sur les députés indépendants à l'Assemblée nationale et intitulé Des électrons libres à l'Assemblée nationale a été publié dans L'état du Québec 2012 par l'Institut du nouveau monde. Marie-Joëlle Carbonneau en est l'auteure.

Les essais sont déposés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et accessibles sur le site Internet de la Fondation : www.fondationbonenfant.qc.ca

Les boursiers stagiaires en compagnie du député de Marquette et vice-président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, M. François Ouimet.

PROMOTION

Chaque année, de novembre à février, la Fondation transmet de l'information dans les universités québécoises afin de promouvoir son programme de stages, assortis de bourses.

Affiches et dépliants sont envoyés dans les universités québécoises en novembre. Ce matériel doit être diffusé et mis à la disposition de tous les étudiants, sans égard à leur programme d'études. L'information est aussi en ligne dans les sites Internet des universités, dans celui de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et sur la page Facebook du programme de stages (www.facebook.com/FJCBstages).

L'offre de bourses et de stages de la Fondation fait partie du répertoire des bourses proposées aux étudiants des 1er et 2e cycles des universités. Les étudiants peuvent consulter ces répertoires dans Internet. Enfin, les personnes intéressées doivent faire parvenir leur dossier de candidature à la Fondation au plus tard le 15 février.

De novembre à février, le programme de stages est présenté à l'occasion de conférences midi ou foires de l'emploi organisées dans certaines universités. La coordonnatrice du programme de stages, accompagnée d'un boursier stagiaire de l'année en cours, participe à certaines de ces rencontres. Ainsi, en janvier 2012, ils ont visité l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université Laval.

La présélection des candidats se déroule en février, au moment de l'analyse de tous les dossiers reçus. Les principaux critères considérés à cette étape sont l'excellence du dossier scolaire, l'implication sociale et communautaire et l'intérêt démontré pour la démocratie et les institutions parlementaires.

Quatre critères de base à respecter :

- avoir terminé ses études depuis moins de deux ans ;
- être titulaire d'un baccalauréat ;
- avoir obligatoirement fréquenté une université québécoise au cours de son cursus ;
- être citoyen canadien ou détenir le statut de résident permanent.

Ceux qui ont franchi cette première étape avec succès sont invités à une entrevue et doivent se soumettre à un examen oral ainsi qu'à un examen écrit. Cette dernière étape de la sélection se déroule en mars et s'échelonne sur une semaine. La sélection finale est connue en avril. Des professionnels de l'Assemblée nationale composent le comité de sélection.

CAMPAGNE DE PROMOTION

La Fondation a reçu 90 dossiers pour les stages 2012-2013, dont 50 venant de jeunes femmes et 40, de jeunes hommes, en provenance de 8 universités différentes. De ces 90 dossiers, 12 ont franchi l'étape de la présélection, soit 6 filles et 6 garçons.

Universités et nombre de candidats
Université Laval (40)
Université du Québec à Montréal (13)
Université de Montréal (16)
Université de Sherbrooke (11)
Université Mc Gill (4)
Université du Québec à Trois-Rivières (3)
ENAP (2)
Université du Québec à Chicoutimi (1)

Le tableau ci-dessus mentionne uniquement la dernière université fréquentée.

Programmes et nombre de candidats
Science politique (26)
Communication (17)
Relations internationales (13)
Histoire (6)

Les 28 autres candidatures provenaient de secteurs d'études très variés : économie et politique, génie mécanique, droit international, études littéraires, psychologie, histoire de l'art, criminologie et biologie.

COLLOQUE SUR LA DÉMOCRATIE, LES DÉPUTÉS ET LES MÉDIAS

L'Assemblée nationale, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval ainsi que la Fondation Jean-Charles-Bonenfant se sont associés cette année afin d'organiser la conférence Jean-Charles-Bonenfant 2011-2012, sous forme d'un colloque dont le thème était la démocratie, les députés et les médias. Échelonné sur deux jours, les 26 et 27 octobre, le colloque a réuni à Québec des conférenciers du Québec et de l'étranger ainsi que des étudiants, des professionnels, des parlementaires et des citoyens. Tous ont débattu et échangé autour de ce grand thème, au cours d'ateliers de travail et de tables rondes. L'écrivain et professeur Jacques Attali, qui a été conseiller spécial auprès du président François Mitterrand, et l'ex-président du Mexique, Vicente Fox, ont respectivement prononcé les conférences d'ouverture et de clôture du colloque.

Le colloque, qui a attiré quelque 400 participants, a été un succès. Les archives vidéo et photo peuvent être consultées sur la page du Colloque sur la démocratie, les députés et les médias à l'adresse assnat.qc.ca.

MM. Jacques Attali et Jacques Chagnon lors de l'ouverture du colloque.

L'allocution d'ouverture prononcée par M. Jacques Attali, le conférencier invité.

LES PARLEMENTS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Rappelons que les Parlements au primaire et les Parlements au secondaire sont des modes de fonctionnement du conseil d'élèves, qui encouragent la participation des élèves aux décisions touchant la vie de leur école. Leur implication contribue alors au développement d'un plus grand sentiment d'appartenance envers leur milieu de vie. Cette implication est, bien sûr, en accord avec la direction et les membres du personnel de l'école.

L'année scolaire 2011-2012 marquait l'An 5 des Parlements au secondaire et l'An 3 des Parlements au primaire. Avec seulement quelques années d'existence, les Parlements au primaire et au secondaire ont franchi la barre des 500 écoles inscrites. Tant sur les plans quantitatif que qualitatif (apprentissage sur l'Assemblée nationale, changement de la perception du rôle d'un conseil d'élèves, plus grande valorisation de la participation à la démocratie), les Parlements au primaire et au secondaire ont un effet locomotive. À ce jour, aucune organisation n'a développé un réseau de cette ampleur mettant « démocratiquement » l'élève au centre de sa vie scolaire. Ces projets de conseils d'élèves sont vite devenus « le » regroupement des conseils d'élèves au Québec tout en ayant un effet bénéfique sur les activités des principaux intervenants du domaine de l'éducation à la démocratie. Avec une identité, une approche pédagogique, une stratégie de promotion qui leur sont propres, les Parlements au primaire et au secondaire constituent un réseau incontournable dans le domaine de l'éducation au Québec.

Bilan en chiffres 2006-2012

	Écoles inscrites	Nombre d'élèves	Congrès	Commissions scolaires (nbre de rencontres et d'intervenants)		Rencontres promotionnelles écoles (nbre de rencontres et de personnes)		Formations PAP	Formations PAS	Formations (nombre de rencontres et de personnes)	
2006-2007	56	1 200	5	7	70	67	670	_	23	23	400
2007-2008	85	3 600	5	2	20	38	380	_	98	98	2 000
2008-2009	33	4 400	9	5	40	9	90	_	90	90	2 000
2009-2010	151	7 000	18	15	150	47	470	69	40	109	2 000
2010-2011	127	8 400	16	39	1 112	33	330	114	38	152	7 035
2011-2012	66	9 500	26	23	816	32	740	97	53	150	6 090
Total	**518**	**34 100**	**79**	**91**	**2 208**	**226**	**2 680**	**280**	**342**	**622**	**19 525**

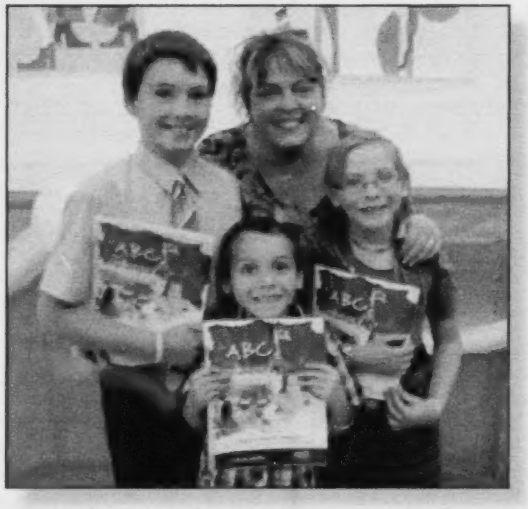

Jeunes parlementaires du primaire.

Ces deux activités permettent aux jeunes d'apprendre et de mettre en pratique des valeurs démocratiques comme la liberté d'expression, le respect des opinions des autres, l'art du compromis, la solidarité, la justice, la tolérance, l'équité, l'égalité, la représentation, le droit de vote et l'accès à l'information. Par la même occasion, les élèves peuvent acquérir des connaissances sur l'Assemblée nationale. Cet objectif d'éducation à la démocratie rejoint le domaine de l'Univers social des programmes de formation de l'école québécoise.

Les Parlements au primaire et au secondaire recoupent aussi les compétences « Pratiquer le dialogue » et « Réfléchir sur des questions éthiques » du volet Éthique et culture religieuse du programme d'enseignement. De plus, cette démarche répond aux objectifs du programme des services éducatifs complémentaires de la vie scolaire. En s'impliquant dans ces activités de participation et d'éducation à la démocratie, les élèves se responsabilisent et développent le sens de la citoyenneté, affermissent leur sens moral, améliorent leurs relations interpersonnelles et augmentent leur sentiment d'appartenance à l'école.

Partenaires

En 2011-2012, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pouvait compter sur la contribution financière de Rio Tinto Alcan, son commanditaire principal, pour réaliser les Parlements au secondaire.

En outre, la Fédération des commissions scolaires du Québec et le Secrétariat à la jeunesse contribuent financièrement aux Parlements au primaire et au secondaire. Depuis 2011-2012, la Fédération des comités de parents du Québec apporte également son soutien.

Soutien apporté et matériel remis aux écoles

Afin de faciliter la mise en place ou la consolidation des Parlements au primaire et des Parlements au secondaire, la Fondation offre gratuitement à chaque école participante :

- un soutien technique et professionnel tout au long de l'année scolaire ;
- des guides pédagogiques pour les personnes responsables et les participants ;
- le matériel nécessaire à la tenue du Parlement au primaire ou du Parlement au secondaire (bracelets, attestations, bannière et drapeau).

Pour illustrer ce soutien, précisons, entre autres, qu'en 2011-2012, le coordonnateur des Parlements au primaire et au secondaire s'est rendu dans 150 écoles (97 écoles primaires et 53 écoles secondaires) afin d'y donner de la formation. Il a alors rencontré 6 090 élèves, membres de conseils d'élèves et personnes responsables.

Un groupe de jeunes parlementaires du primaire.

Recrutement d'écoles et promotion des Parlements au primaire et des Parlements au secondaire

Durant l'année scolaire 2011-2012, 518 écoles étaient inscrites aux Parlements au primaire et au secondaire. Il s'agit d'une progression de 66 écoles par rapport à l'année précédente. Pendant la même période, les 277 Parlements au primaire et les 241 Parlements au secondaire comptaient plus de 9 500 jeunes.

Toujours en 2011-2012, les interventions suivantes, basées sur la stratégie utilisée depuis 2006, ont été déployées pour faire connaître les Parlements au primaire et les Parlements au secondaire dans le monde de l'éducation :

- participation de la Fondation comme exposant à des activités du milieu éducatif (congrès et colloque) ;
- animation d'ateliers ;
- communications téléphoniques ou rencontres avec des personnes responsables du conseil d'élèves ;
- envoi de bulletins d'information électroniques à toutes les personnes ayant manifesté un intérêt pour les Parlements au primaire et les Parlements au secondaire.

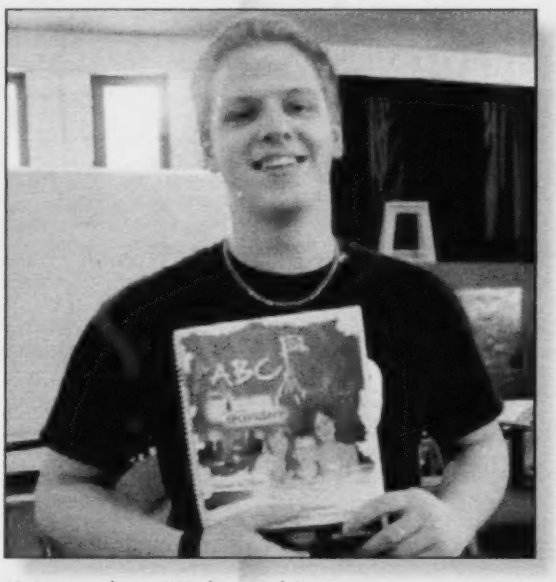

Un jeune parlementaire du secondaire.

Réalisations des Parlements au primaire et des Parlements au secondaire

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, les conseils d'élèves adhérant aux Parlements au primaire et aux Parlements au secondaire ont de nombreuses réalisations à leur actif. En voici des exemples :

Conscience sociale et environnement

- Mise en place d'une journée annuelle contre l'intimidation
- Collectes de denrées non périssables en collaboration avec un organisme communautaire du milieu
- Plantation d'un arbre
- Boîte à lunch environnementale
- Cueillette de chaussures et de sacs pour les plus démunis du Guatemala
- Collecte de fonds pour construire un puits en Afrique et une école en Haïti
- Activité pour souligner la Journée des droits de l'enfant
- Activités pour les journées de la persévérance scolaire
- Collecte de fonds pour Leucan

Culture

- Organisation de fêtes à l'Halloween, à Noël, à la St-Valentin incluant des ateliers de dessins, des créations de costumes et des spectacles
- Création, à partir d'un texte et d'une illustration conçus par les élèves, d'un cahier à l'occasion de la Journée mondiale du livre
- Mise en place d'une radio étudiante
- Journal rétrospective de l'année scolaire pour tous les élèves de l'école

Une affiche électorale réalisée par un jeune candidat.

Effets sur l'école

- Création d'une chanson et d'un logo qui reflètent les valeurs véhiculées par notre école
- Concours de dessin pour le drapeau de l'école
- Tenue vestimentaire
- Adoption d'une mascotte
- Babillard
- Organisation du gala Méritas de l'école.
- Choix de l'agenda
- Mise en place de projets en entrepreneuriat
- Consultation sur les règles de vie
- Participation à la fête d'au revoir du directeur
- Décision concernant la gestion des objets perdus
- Installation d'une boîte à suggestions
- Réaménagement physique de la cafétéria
- Mise sur pied d'une bourse des Pairs
- Création d'un prix de la vie étudiante au gala
- Rédaction d'un code d'éthique pour les élèves

Premier Gala des Parlements au primaire et au secondaire

Le 31 mai 2012, la Fondation a tenu le tout premier Gala des Parlements au primaire et au secondaire. Durant cette soirée à l'hôtel du Parlement, les élèves de trois écoles primaires et de trois écoles secondaires ont été récompensés pour le caractère exceptionnel des projets réalisés dans leurs écoles. C'est ainsi qu'ils ont reçu les Prix des Parlements au primaire et au secondaire, totalisant 3 000 $.

Instaurés en 2007-2008 au secondaire et en 2010-2011 au primaire, ces prix visent à récompenser les efforts et les réalisations des élèves dans leur Parlement ainsi qu'à favoriser la rédaction de projets de loi. En 2011-2012, la Fondation a reçu 40 textes pour le Prix des Parlements au primaire et 25 pour le secondaire. Parmi ces 65 projets de loi, voici ceux qui ont été mis en nomination à l'occasion du Gala des Prix des Parlements au primaire et au secondaire :

Parlements au primaire

- Loi sur la création d'un site Internet pour les élèves
- Loi sur l'obligation de tenir une demi-journée verte chaque printemps
- Loi sur la création d'un blogue
- Loi sur la valorisation des valeurs entrepreneuriales
- Loi sur la création d'ateliers de cuisine, en collaboration avec les dames du Cercle des Fermières
- Loi sur la création du Prix annuel du Parlement écolier de l'École Champlain pour la persévérance scolaire
- Loi sur la création d'un comité « arbres en fleurs »
- Loi favorisant l'utilisation des vélos comme moyen de transport pour se rendre à l'école
- Loi sur l'intégration du recyclage à l'école
- Loi sur la cueillette de denrées non périssables
- Loi sur les journées sans uniforme pour une bonne cause
- Loi sur l'instauration d'une école EVB
- Loi pour avoir l'autorisation de faire participer la communauté à nos 15 minutes d'activités
- Loi sur les signets de la Saint-Valentin
- Loi sur la création de journées thématiques
- Loi sur la promotion de la langue française
- Loi pour contrer l'intimidation
- Loi sur le lait à l'école
- Loi sur la création d'un concours d'art oratoire
- Loi sur l'utilisation des bouteilles d'eau
- Loi sur la création d'un comité portant sur l'intimidation
- Loi sur la déségrégation de la cour d'école

Parlements au secondaire

Loi sur l'ajout d'une sortie culturelle

Loi sur la création d'un permis de musicien de couloir

Loi sur « L'intimidation c'est NON ! »

Loi sur la création d'une salle de jeu

Loi sur la création d'un guide du Parlement étudiant

Loi sur la formation d'un comité contre l'intimidation

Loi concernant la vente d'eau embouteillée dans les établissements d'enseignement du Québec

Loi sur l'ouverture d'un local informatique

Loi sur la restructuration du site nternet

Tant au primaire qu'au secondaire, les trois écoles ayant présenté les meilleurs projets de loi ont reçu un prix de 500 $ au cours du Gala des Prix des Parlements au primaire et au secondaire. Il s'agit des projets de loi suivants :

Les récipiendaires du prix des Parlements au primaire.

Prix des Parlements au primaire

Loi sur la création d'un comité portant sur l'intimidation
École Vincent-Lemire (Saint-François-du-Lac)

Loi favorisant l'utilisation des vélos comme moyen de transport pour se rendre à l'école
École des Pionniers – Pavillon de la Salle (Saint-Augustin-de-Desmaures)

Loi sur l'obligation de tenir une demi-journée verte chaque printemps
École à l'Unisson (Mirabel)

Prix des Parlements au secondaire

Loi sur l'ajout d'une sortie culturelle
Collège de l'Assomption (L'Assomption)

Loi sur l'ouverture d'un local informatique
École Sacré-Cœur de Gracefield (Gracefield)

Les récipiendaires du prix des Parlements au secondaire.

Loi sur la création d'un permis de musicien de couloir
École Les Compagnons-de-Cartier (Québec)

Les prix devaient profiter directement au Parlement de l'école ou être utilisés pour réaliser un projet adopté par le Parlement.

PRIX DE LA FONDATION

Outre les prix décernés pour les Parlements au secondaire et au primaire, la Fondation, avec le soutien financier de ses partenaires, en particulier de la Commission de la capitale nationale du Québec, attribue des bourses au mérite à l'occasion des activités pédagogiques organisées par l'Assemblée nationale et du Forum 2012 des Rendez-vous de la démocratie.

Ces bourses ont pour but d'encourager et de récompenser les participants qui se sont illustrés par leur implication ou leur réalisation. Le tableau ci-dessous décrit la répartition de ces bourses.

Activités	Total
Parlement Jeunesse (décembre 2011) Le Parlement jeunesse du Québec est une simulation parlementaire, organisée par l'Association des jeunes parlementaires, qui reproduit le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec. Il s'adresse principalement aux étudiants de 18 à 25 ans.	**400 $**
Parlement étudiant (janvier 2012) Simulation parlementaire organisée par l'Assemblée parlementaire des étudiants du Québec, le Parlement étudiant regroupe environ 125 participants âgés de 18 à 25 ans qui reproduisent, chaque année, le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec.	**400 $**
Forum étudiant (janvier 2012) Le Forum étudiant est une simulation parlementaire organisée par l'Assemblée pour les étudiants du collégial.	**600 $**
Parlement des jeunes (février 2012) Le Parlement des jeunes est une simulation parlementaire organisée par l'Assemblée qui s'adresse aux élèves de 3e et 4e secondaire. Il permet de mieux comprendre le fonctionnement des institutions parlementaires.	**450 $**
Tournoi jeunes démocrates (avril 2012) Organisé par l'Assemblée nationale, le Tournoi jeunes démocrates est un jeu-questionnaire qui invite les concurrents à mesurer leurs connaissances sur l'évolution de la démocratie, de la Grèce antique à nos jours, et à accroître plus particulièrement leur compréhension du parlementarisme et de l'histoire politique du Québec.	**8 200 $**
Forum 2012 des Rendez-vous de la démocratie (avril 2012) Activité grand public qui se déroule à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. À cette occasion, des prix récompensent les auteurs d'ouvrages politiques choisis au préalable par un jury.	**14 000 $**
Parlement écolier (mai 2012) Le Parlement écolier est une simulation parlementaire organisée par l'Assemblée nationale qui s'adresse aux élèves de 6e année du primaire.	**300 $**
	24 350 $

Au total, la somme de 27 350 $, incluant les Prix des Parlements au secondaire et au primaire, a été remise en bourses aux participants à ces activités pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, ci-après appelée «Fondation», ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le vice-président de la Fondation,

Claude Cousineau

Claude Cousineau
Québec, le 13 décembre 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui comprennent le bilan au 30 juin 2012, l'état des résultats et de l'excédent cumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle internede l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant au 30 juin 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application des modifications comptables expliquées à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 13 décembre 2012

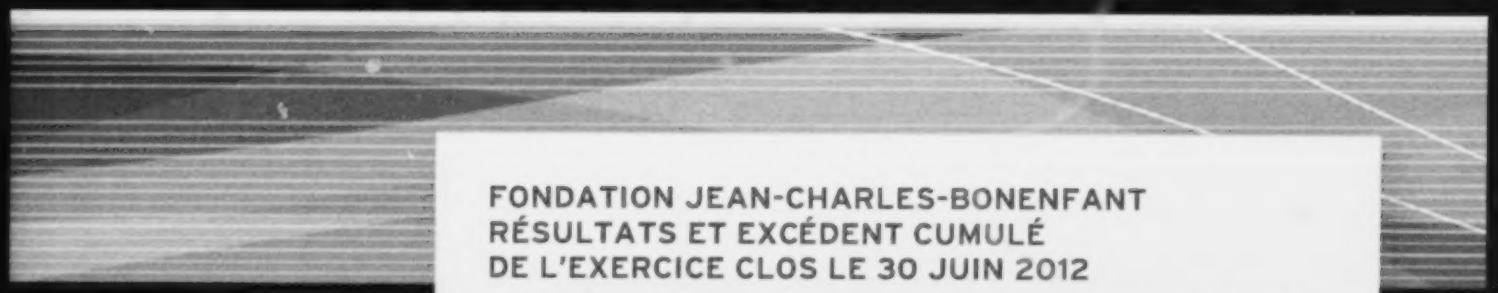

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

	2012	2011 Retraité (note 3)
PRODUITS		
Contributions	212 678 $	215 890 $
Activités pédagogiques	33 350	34 035
Intérêts sur dépôt à terme	2 041	2 926
	248 069	252 851
CHARGES		
Bourses	129 350	124 350
Parlements au primaire et au secondaire	42 592	106 205
Déplacement des stagiaires	27 763	23 440
Colloque Jean-Charles-Bonenfant	10 000	–
Frais d'accueil	2 294	2 775
Activités pédagogiques	1 951	3 862
Assurances	1 810	1 735
Amortissement de l'équipement	1 427	1 683
Frais de gestion	764	653
Honoraires recherchistes	–	9 880
	217 951	274 583
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	30 118	(21 732)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	396 749	418 481
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	426 867 $	396 749 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT
BILAN AU 30 JUIN 2012

	2012	2011 Retraité (note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	45 498 $	– $
Dépôt à terme (note 5)	355 085	383 277
Créances (note 6)	30 931	28 272
Frais payés d'avance	2 196	2 141
	433 710	413 690
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	4 639	6 066
	438 349 $	419 756 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire (note 8)	– $	14 814 $
Charges à payer	841	234
Apports reportés	10 641	7 959
ACTIF NET		
Excédent cumulé	426 867	396 749
	438 349 $	419 756 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Cousineau

Claude Cousineau
Vice-président de la Fondation

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant (la Fondation), corporation sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant* (L.R.Q., c. F-3.2), est régie par la partie III de la *Loi sur les compagnies*. Elle a pour objets d'augmenter, d'améliorer et de diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires du Québec par diverses publications, l'octroi d'aide financière et technique ou tout autre moyen pertinent.

La Fondation a été reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est assurée.

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

L'Assemblée nationale fournit gratuitement à la Fondation des fournitures et des services qui sont constitués principalement de salaires, de loyers et de reprographie. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. L'Assemblée ne peut estimer la juste valeur de ces fournitures et de ces services au prix d'un effort raisonnable.

APPORTS REPORTÉS POUR LE SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Les apports affectés aux charges futures sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'équipement est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont initialement constatés à la juste valeur à la date de transaction. La Fondation a classé l'encaisse et a désigné de façon irrévocable le dépôt à terme, les créances et les charges à payer comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur qui est considérée équivalente à leur coût en raison de leur échéance rapprochée. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont enregistrés à l'état des résultats.

La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice clos le 30 juin 2012. La Fondation continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Suite à l'analyse du nouveau règlement adopté en janvier 2012 par l'Assemblée nationale, la Fondation a constaté que la subvention découlant de ce règlement et de l'ancien ne répondait pas, à la fin de l'exercice financier, aux critères de constatation d'un apport a recevoir. La Fondation a ajusté rétroactivement le bilan du 30 juin 2011 en conséquence et a diminué les créances de 25 000 $ et l'excédent cumulé au début du même montant. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats de 2011 et 2012.

De plus, une autre subvention répondait, à la fin de l'exercice financier de la Fondation, aux critères de constatation d'un apport à recevoir. La Fondation a ajusté rétroactivement le bilan du 30 juin 2011 en conséquence et a augmenté les créances de 7 959 $ et les apports reportés du même montant. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats de 2011.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Suite à une décision du Conseil des normes comptables, les organismes sans but lucratif sont tenus d'adopter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, soit les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, soit les Normes internationales d'information financière, à titre de PCGR canadiens. Par conséquent, la Fondation appliquera les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif à compter du 1er juillet 2012. La Fondation évalue annuellement les incidences futures du choix de son référentiel comptable sur la comptabilisation, l'évaluation ainsi que sur les informations à fournir dans les états financiers.

5. DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme porte intérêt au taux de 0,65% (0,5% au 30 juin 2011) et il vient à échéance le 31 mars 2013.

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

6. CRÉANCES

	2012	2011 Retraité (note 3)
Contributions à recevoir - entités apparentées	24 824 $	10 612 $
Contributions à recevoir	–	10 000
Comptes à recevoir	100	560
Intérêts à recevoir	584	483
Taxes à la consommation	5 423	6 617
	30 931 $	28 272 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012	2011
Équipement		
Coût	9 582 $	13 882 $
Amortissement cumulé	4 943	7 816
	4 639 $	6 066 $

Au cours de l'exercice, la Fondation a radié un équipement qui n'était pas utilisé. Le coût et l'amortissement cumulé de cet équipement était de 4 300 $.

8. DÉCOUVERT BANCAIRE

La Fondation ne possède pas de marge de crédit. Au 30 juin 2011, le découvert bancaire était constitué de chèques en circulation. Il a été compensé au début de l'exercice par le rachat d'une partie du dépôt à terme.

9. FONDS INALIÉNABLE

Un fonds inaliénable administré par un organisme sans but lucratif verse des contributions à la Fondation pour soutenir financièrement les boursiers qui effectuent des stages parlementaires. Au 30 juin 2012, des revenus de 4536$ ont été reçus (7 833 $ en 2011).

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés :

	2012	2011 Retraité (note 3)
PRODUITS		
Contributions	128 165 $	123 057 $
Activités pédagogiques	26 410	26 490
CHARGES		
Bourse	350 $	350 $
Déplacement des stagiaires	–	383
Activités pédagogiques	–	1 955
Parlements au primaire et au secondaire	3 526	24 875
Frais d'accueil	1 352	2 647
Colloque Jean-Charles-Bonenfant	10 000	–
Frais de gestion	702	105
À la fin de l'exercice, les montants dus (à recevoir) et les apports reportés des entités apparentées :		
Créances	(24 924)	(10 612)
Charges à payer	249	–
Apports reportés	10 641	7 959

En plus des opérations entre apparentes déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Fondation, qui est administrée par l'Assemblée nationale, est apparentée avec celle-ci et avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT
L'exposition au risque de crédit de la Fondation correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Fondation procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT
La Fondation n'est pas exposée au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt compte tenu que son dépôt à terme porte intérêt à un taux fixe de 0,65 %.

12. GESTION DU CAPITAL

La Fondation définit son capital comme étant son excédent cumulé.

En matière de gestion du capital, la Fondation a comme objectifs de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation tout en maximisant la croissance de ses activités. Pour atteindre ses objectifs, la Fondation détermine ses besoins en capitaux et effectue des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique.

En vertu de sa loi constitutive, la Fondation doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de disposition de biens. La Fondation a respecté au cours de l'exercice cette exigence en matière de gestion du capital.

Il n'y a pas eu de changement concernant la stratégie de gestion du capital au cours de l'exercice.

Direction des communications et
Division de la reprographie et de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale du Québec
Janvier 2013

Pour information

Fondation Jean-Charles-Bonenfant
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.00
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone: 418 643-4101, poste 70316
Télécopieur: 418 644-3080

www.fondationbonenfant.qc.ca